

Commerce extérieur du Canada en 1974 — Produits énergétiques

De 1973 à 1974, le commerce canadien des produits énergétiques s'est accru considérablement. La valeur des exportations a presque doublé, passant de \$2.6 à \$5.1 milliards; celle des importations a été 2.5 fois plus élevée, ayant passé de \$1.3 à \$3.3 milliards, et l'excédent commercial s'est accru sensiblement, grimant de \$1.3 à \$1.9 milliards. L'excédent du Canada avec les États-Unis a continué sa progression et a doublé (\$4.3 milliards), mais il y a eu en contrepartie un déficit de \$2.4 milliards avec les autres pays. En 1974, le pétrole brut a figuré pour 73% des exportations de produits énergétiques vers les États-Unis et 92% des importations de ces produits en provenance des pays d'outre-mer.

Les exportations vers les États-Unis ont atteint le chiffre record de \$4,704 millions en 1974, soit 96% de plus qu'en 1973 (\$2,396 millions). Outre les exportations de pétrole brut qui sont intervenues pour 82% de l'augmentation, les livraisons de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de mazout et d'électricité se sont accrues. Les exportations de minerais radioactifs et d'essence ont légèrement diminué.

La hausse des prix a été la seule responsable de l'augmentation considérable de la valeur des exportations de produits énergétiques. Du point de vue quantitatif, les exportations de ces produits ont diminué de 15% en 1974 et se sont chiffrées à 3,631 trillions en équivalence BTU (*British Thermal Unit*), contre 4,300 trillions en 1973. Tous les produits ont contribué à cette diminution, à l'exception du charbon vers les États-Unis et du mazout vers les autres pays. Le baril de pétrole brut exporté aux États-Unis a renchéri de près de 180%, passant de \$4.27 à la fin de 1973 à \$11.86 un an plus tard. Ces prix moyens comprennent la taxe à l'exportation, qui a grimpé de \$1.90 à \$5.20. La taxe sur les exportations de pétrole brut lourd s'établissait à \$4.10 le baril à la fin de 1974.

Le volume des importations de produits énergétiques a diminué presque autant que celui des exportations. En équivalence BTU, ces importations ont baissé de 14%, tombant de 2,622 trillions en 1973 à 2,250 trillions en 1974. La quantité de pétrole brut, principal produit énergétique d'importation, a

diminué de 11%; la valeur des importations de ce produit a cependant augmenté de près de 180% par suite de la hausse phénoménale des prix. A la fin de 1974, le prix moyen du baril était de \$10.34 et dépassait 2.5 fois celui pratiqué un an auparavant au point d'expédition à l'étranger (\$4.05). Le Venezuela est demeuré en 1974 le principal pays exportateur de pétrole au Canada, fournissant à lui seul 44% des approvisionnements de l'extérieur. La part des pays du Moyen-Orient, surtout l'Iran et l'Arabie saoudite, a augmenté de 9 points pour se chiffrer à 50%. Par contre, la part du Nigéria et des autres pays d'Afrique est tombée d'environ 11.5% en 1973 à 5% en 1974.

L'est du Canada a importé de l'étranger, en 1974, une moyenne de 798,000 barils de pétrole brut par jour, tandis que l'Ouest du Canada en exportait aux États-Unis 905,000 barils par jour en moyenne.

Les récents accords avec la CEE

Les détails sur les accords avec la Communauté européenne qu'a annoncés le premier ministre, le 28 février, ont été rendus publics par le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie. Les négociations qui ont conduit à ces ententes découlaient de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark à la CEE.

Le but des négociations, en vertu de l'article XXIV: 6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), était de s'entendre sur un ensemble de concessions commerciales afin de dédommager le Canada pour la perte et la diminution de certains droits du Canada au GATT lors des précédentes négociations sur les tarifs en Grande-Bretagne, au Danemark et en Irlande. Ces tarifs étaient en vigueur lorsque ces pays ont adopté le tarif du Marché commun et les autres règlements d'importation, dont la Politique commune de l'agriculture.

Les négociations, qui ont débuté à Genève il y a plus de deux ans, englobent plusieurs autres pays, outre le Canada. La plupart de ces pays, dont les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont terminé leurs négociations en juillet 1974 sur la base d'une offre globale de concessions commerciales par la Communauté européenne. Quoique re-

connaissant que l'offre globale comportait un certain nombre de concessions d'intérêt pour le Canada, elle n'a pas, de l'avis du Canada, garanti suffisamment nos droits sur le blé et l'orge ni fourni des conditions d'accès suffisantes pour le fromage cheddar, a ajouté M. Gillespie. Cette situation est maintenant résolue de façon satisfaisante.

L'offre antérieure du Marché commun englobait des concessions sur environ 30 produits, dont les principales ayant un intérêt pour le Canada étaient les pâtes à papier, le papier journal, le papier kraft, le contre-plaqué de conifères et le saumon en conserve et congelé.

Fromage et céréales

Une partie importante de l'ensemble de l'article XXIV: 6 est consacrée à un accord particulier sur le fromage cheddar canadien, en vigueur le 1er avril 1975. Cela implique une réduction importante du prélèvement imputé à ce produit et permettra de reprendre nos exportations traditionnelles vers la Grande-Bretagne.

Ensemble, ces concessions représentent plus d'un quart de milliard de dollars en exportations vers la Communauté européenne élargie.

Le marché britannique représente traditionnellement un débouché important pour les producteurs canadiens de fromage. Au cours de la période de 1963 à 1972, les exportations annuelles vers la Grande-Bretagne se sont élevées à environ 28 millions de lb (une valeur approximative de \$11.2 millions). Ceci représente environ 95% du total des exportations canadiennes de fromage cheddar. Le Canada n'a pratiquement pas exporté de fromage en Grande-Bretagne depuis l'application des prélèvements variables de la CEE, il y a deux ans.

A l'égard du blé et de l'orge, les deux parties se sont entendues pour poursuivre les discussions, afin de résoudre, par des négociations internationales, les problèmes du commerce international des céréales. La libéralisation commerciale de ces produits a été identifiée comme l'une des solutions à poursuivre lors des négociations commerciales multilatérales qui ont débuté récemment à Genève. En attendant, les droits du Canada au GATT sur ces produits seront respectés et seront invoqués à une date ultérieure, si nécessaire.